Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 16/06/2021

CARREFOUR FRANCE CARREFOUR rappelle Carottes râpées au jus de citron de Sicile



- Noms des modèles ou références concernés : **Carottes râpées au jus de citron de Sicile- barquette 300g**
- Marque : **Carrefour**
- **GTIN 3270190212980 Lot 116101 Heure entre 6h00 et 9h00 Date limite de consommation 30/06/2021**
- Conditionnements : **barquette 300g**
- Date début/fin de commercialisation : **du 12/06/2021 au 15/06/2021**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Carrefour**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Corps étrangers**
- Risques encourus par le consommateur : **Inertes (verre, métal, plastique, papier, textile…)**
- Description complémentaire du risque : **Présence de morceaux de plastique bleu dur**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le service consommateur, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
  En raison du risque de blessures / effets indésirables suite à l'ingestion de ce produit, par précaution il est recommandé aux personnes qui détiendraient des produits appartenant au(x) lot(s) décrit(s) ci-dessus de ne pas les consommer.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **jeudi 10 juin 2021**

CONTACT

- Numéro de contact : **0805900024**
- Informations complémentaires publiques : **Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le service consommateurs Carrefour en composant le N° Cristal 0 805 900 024 (appel non surtaxé), du lundi au samedi, de 9h à 19h.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre